



FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Conseil Départemental du Finistère

Communiqué de presse de Septembre 2005

A QUI PROFITENT LES CHÈQUES-LIVRES ?

Triste bilan d'un dispositif mis en œuvre dans l'urgence et sans l'ombre d'une concertation : 3 millions d'euro évaporés dans le privé au lieu de servir la gratuité, un énorme déficit d'information, de multiples dysfonctionnements et un surcroît de travail pour les bénévoles d'associations de parents d'élèves, déjà en mal d'adhésions.

SODEXHO : le service minimum au prix fort

La société SODEXHO a touché 1000 € par établissement pour servir péniblement en chèquiers les 277 établissements de la Région. Le calcul est vite fait : ce sont près 3 millions d'euro lâchés dans le privé avec lesquels on aurait pu faire avancer d'autant la gratuité.

Certains établissements n'ont reçu leurs chèques qu'en septembre, sans parler des difficultés qu'ont rencontré quelques conseils locaux, simplement pour obtenir leur convention à signer avant de pouvoir organiser leurs bourses ou leurs foires aux livres. Un beau gâchis !

On est loin de la gratuité : Les élus s'en tirent bien, les parents paient la casse !

Démonstration faite, la meilleure formule n'est-elle pas celle qu'a toujours préconisée la FCPE ? Laisser aux établissements la charge de l'achat et de la distribution de l'ensemble des manuels scolaires, comme c'est le cas au collège et même au lycée dans les régions qui ont su faire le bon choix.

Extraits d'un courrier à M. J.Y. Le Drian, Président du Conseil Régional, le 14 mai 2006

C'est contraint et forcé que le Conseil Départemental des Parents d'Élèves du Finistère demande à ses conseils locaux et à ses adhérents en charge de responsabilités dans les associations de signer la convention « chèque-livre ». Nous ne sommes pas d'accord avec ce système et ce pour plusieurs raisons, mais nous ne voulons pas léser encore plus les familles.

Il met en péril le socle fondamental de notre Fédération : celui de la gratuité de l'école.

Le principe de gratuité de l'enseignement est, rappelons-le, un principe constitutionnel qui est la contrepartie légitime de l'obligation scolaire et de l'aspiration au droit à l'éducation. Il répond, pour la FCPE, à une justice sociale pour qu'aucun jeune ne soit privé du droit à la réussite au sein de l'école de la République.

Le Conseil Régional ne tient pas ses engagements électoraux

Voici la promesse électorale du programme « Bretagne à gauche », au chapitre Égalité des Chances : « Celle-ci passe par la gratuité des livres scolaires et du premier matériel et outillage des élèves des lycées technologiques et professionnels... »

Où est la concertation promise avec les parents d'élèves ?

Le Conseil Régional semble plutôt les ignorer !

Alors que les libraires, (hausse du chiffre d'affaires), et les proviseurs et intendants de lycées (trop heureux de plébisciter une formule qui les libère de toute gestion des livres !) ont été associés au dispositif en avril 2006, les parents FCPE n'ont obtenu qu'un rendez-vous après la date officielle de signature des conventions. C'est un déni de concertation !

Le Conseil Régional n'a pas fourni le bilan chiffré promis pour le premier exercice du dispositif chèques livres 2005-2006

Un petit document qui, pour nous, n'est pas un bilan, nous a été transmis officieusement par des élus ; les chiffres, quoique très incomplets abondent dans notre sens :

Plus des 2/3 des chèquiers utilisés ! Cela veut dire, suivant les établissements, qu'entre 10 et 30% des chèques ont été perdus !!

Qu'on ne nous accuse pas de mauvais esprit, c'est dans l'Éducation Nationale publique, et dans le Finistère qu'ils ont été les plus utilisés.

Dans ce document, on parle des libraires et des établissements mais pas des parents, ou avec une contre vérité : « pas de retour négatif des familles et des associations » ! Qui veut-on tromper ?

Le Conseil Régional aurait parfaitement pu gérer lui-même son dispositif. Le système provisoire de 2004-2005 de virement direct aux familles par l'intermédiaire des établissements permettaient au moins de toucher toutes les familles même s'il ne répondait pas à toutes nos demandes et aux promesses électorales, sans parler du choix et du coût d'un prestataire privé, seul à répondre à l'appel d'offres ?

Un bilan catastrophique pour certains conseils locaux FCPE.

Force est de constater également que le dispositif a mis nombre de conseils locaux de parents d'élèves en découvert bancaire en raison du délai de remboursement des chèques livres. (Un défraiement est intervenu six mois après). Sans oublier l'investissement et l'énergie déployés par les parents bénévoles, accaparés dans une opération coup de poing, au détriment de leur rôle de militant.

Les élèves boursiers font les frais d'un système ultra brouillon

Alors que jusqu'à présent, les livres étaient fournis en totalité et gratuitement par les établissements aux élèves boursiers des classes de Seconde, ces derniers vont se voir alignés sans sommation et à leurs risques et périls sur le dispositif malgré ses nombreux inconvénients : qui va régler le solde non couvert par les chèques livres et comment ? Quelle est la légitimité d'une telle procédure et comment vont faire les parents ? Que vont devenir ces livres ?

Extraits d'un courrier à M. J.Y. Le Drian, Président du Conseil Régional, le 13 avril 2010

Nous souhaiterions, au nom du Comité Régional FCPE de Bretagne, vous rencontrer pour évoquer la situation des manuels scolaires dans les lycées.

Nous n'ignorons pas que vous avez reconduit la politique précédente, à savoir l'attribution de 60€ de chèques-livres par élève à chaque rentrée.

A la prochaine rentrée, dans quelques mois seulement, la réforme du lycée s'appliquera et va impacter fortement les programmes de seconde. Il y aura un renouvellement de la quasi-totalité des manuels scolaires de seconde, ceci ayant comme conséquence directe une dépense supplémentaire importante pour les familles, bien au-delà des 60€ de dotation.

Vous comprendrez aisément nos inquiétudes à ce sujet et demandons à vous rencontrer pour échanger sur ce point. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions

Extraits d'un courrier à M. le Recteur d'Académie, le 11 mai 2010

Monsieur le Recteur,

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer depuis plusieurs mois et nous souhaiterions, au nom du Comité Régional FCPE de Bretagne, faire le point avec vous sur plusieurs sujets d'actualité :

- impacts de la réforme du lycée (programmes, manuels de seconde, mise en place des dispositifs)
- modalités de l'affectation des enseignants stagiaires dans l'Académie
- politique de remplacement
- maintenance du parc informatique
- rythmes scolaires